



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant le vice de forme qui entache l'arrêté du 5 juin 2026 relatif à liste d'aptitude des Attachés d'administration de l'État ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté du 5 juin 2026 qui inscrit dans le corps des Attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2026 les fonctionnaires dont les noms suivent est retiré :

Liste principale :

RANG	NOM – PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MOGESTERNE Anne	Clg Paul KAPPEL
2	VINCENT Kristel	Rectorat de GUYANE
3	JEROME Nathalia	Rectorat de GUYANE

Liste complémentaire :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	LETER Laurence	Clg Eugénie TELL EBOUE
2	COLIMOT Renée-Lise	Clg Gérard HOLDER
3	CHARMOT Jocelyne	Rectorat de GUYANE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines
Cayenne, le vendredi 19 Juin 2026

Julien CAZENEUVE